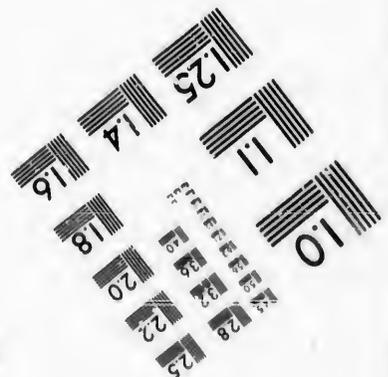
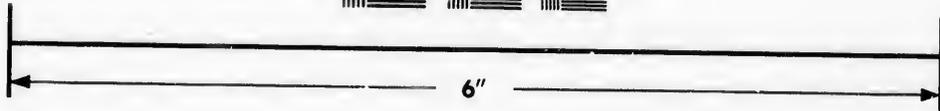
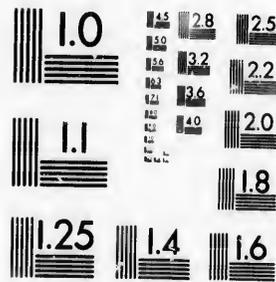


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

20 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
14
28
32
36
22
20
18
16

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
			✓		
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

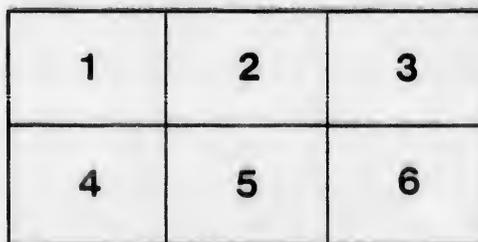
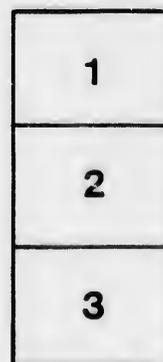
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
n à

284 Debats AVEC LES COMPLIMENTS DE
L'hon. Chs. Lacombe

DISCOURS

DE

L'HONORABLE M. LAURIER

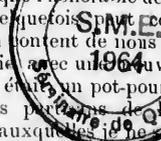
SUR LA RECIPROCIÉTÉ

PRONONCÉ AUX COMMUNES DU CANADA

LE 4 AOUT 1891

M. l'Orateur, lorsque, voici déjà quelques semaines, l'honorable député présenta la motion qu'il vient de nouveau de mettre dans vos mains, et qu'il fut alors obligé de retirer pour les raisons auxquelles il vient de faire allusion, il lança contre nous comme la fêche du Parthe, la menace que nous entendrions parler encore de cette motion. Il aurait été permis d'espérer que, dans l'intervalle, la réflexion et de meilleurs conseils lui auraient inspiré une décision plus sage, mais il est évident que l'honorable député a, pour cet enfant de son cerveau, cette affection aveugle qui quelquefois peut confondre la difformité avec la beauté. Il raffole de cette motion. Non content de nous la présenter de nouveau, telle qu'elle était d'abord, il la présente embellie avec une nouvelle toilette préparée pour l'occasion. Malgré tout, elle reste ce qu'elle était un pot-pourri qui sera de digestion difficile même pour les rudes estomacs des partisans de la politique nationale. Il y a bien dans cette motion, certaines choses auxquelles je ne saurais m'objecter, mais l'honorable député ne joue pas franc ; il nous présente un mets qui serait acceptable, mais il veut nous forcer d'avaler en même temps les choses d'ingurgitation impossible. Par exemple, l'honorable député veut nous faire approuver la politique des ministres dans ce qu'il appelle leurs efforts pour étendre nos relations commerciales avec l'Extrême Orient, avec les Antilles, avec la Grande-Bretagne, avec les Etats-Unis. Qu'est-ce que le gouvernement a jamais fait pour étendre notre commerce avec l'Extrême Orient ? Il a subventionné une ligne de vapeurs certainement, ce n'est pas là un éclair de génie, non plus qu'une chose nouvelle. Et qu'est-ce que le gouvernement a fait pour étendre notre commerce avec les Antilles ? Là aussi, il a subventionné une ligne de vapeurs. Mais ce n'est pas tout. Il a chargé mon honorable ami, le Ministre des Finances, de négocier des traités de réciprocité avec les colonies sous des Antilles, ainsi qu'avec les colonies espagnoles. Mon honorable ami cependant ne s'est jamais vanté du succès qu'il peut avoir obtenu de ses démarches. Il n'a pas montré d'empressement à faire connaître à la Chambre le résultat de ses offres. Huit jours ne se sont pas encore écoulés depuis qu'il s'est enfin décidé à faire connaître à la Chambre ce qu'il a fait et ce qu'il en est advenu. Il conviendra avec moi qu'il n'y a rien là dont il puisse tirer gloire. Il a fait des offres et ses offres n'ont pas été acceptées. Il a offert aux colonies des Antilles, la libre entrée, au Canada, de leur sucre, si ces colonies voulaient également admettre les produits du Canada en franchise. (*Signes de dérogation de la part du Ministre des Finances.*) C'est ainsi du moins que j'interprète la correspondance déposée sur le bureau de la Chambre, et je crois qu'avant de finir, je ferai voir que mon interprétation est exacte. A tout événement, l'honorable ministre a offert de réduire les droits d'entrée sur les sucres, si les Antilles voulaient accepter nos produits en échange. Cette offre a été rejetée, et l'honorable ministre, même après que cette offre eût été rejetée, n'a pas seulement réduit les droits d'entrée sur les sucres, il les a complètement abolis.

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3 Rue de l'Université,
Québec, C. E.



L'honorable député de L'Islet nous demande ensuite d'approuver les efforts faits par le gouvernement, pour développer notre commerce avec la Grande-Bretagne. Je le demande au nom du sens commun, qu'est-ce que le gouvernement a jamais fait pour développer notre commerce avec la Grande-Bretagne? Il a fait tout ce qu'il était en son pouvoir de faire pour détruire notre commerce avec la Grande-Bretagne. La politique de ce gouvernement a eu pour but principal de détruire le commerce; de manufacturer ici ce que nous achetions de la Grande-Bretagne. L'honorable député veut aussi que nous approuvions les efforts du gouvernement pour développer notre commerce avec la grande nation qui nous avoisine. Si quelqu'un peut me montrer en quoi consistent ces efforts, je suis prêt à voter pour la motion; mais jusqu'à présent, ces offres n'ont pas été visibles à l'œil nu, pas même visibles au microscope. Non, la politique du gouvernement n'a pas été de développer notre commerce avec les Etats-Unis. Au contraire, la politique du gouvernement a été, chaque fois qu'il l'a pu, de détruire notre commerce avec les Etats-Unis. Ensuite, l'honorable député nous demande de nous réjouir avec lui de ce que la politique ministérielle nous a valu des excédants dans l'administration financière et nous a permis de construire d'immenses travaux publics. Certes, il faut quelque courage aujourd'hui pour faire une telle assertion. Nous avons eu des surplus, il est vrai; nous avons eu des impôts très élevés, des revenus considérables, d'immenses travaux publics. Mais il n'est maintenant que trop manifeste que trop travaux publics ont coûté au pays le double de ce qu'ils auraient dû coûter. Nous avons la preuve en outre que chaque denier excédant le coût légitime de ces travaux, a été la source de péculat, de malversations, de corruptions, qui sont aujourd'hui l'éternelle disgrâce et la honte indélébile du nom canadien. L'honorable député dit encore que la politique ministérielle a développé nos industries et rendu le pays prospère. Voici une question de fait sur laquelle il devrait être possible de s'accorder. Cependant, au cours du long débat qui s'est terminé ces jours derniers, il a été impossible de s'entendre sur ce simple fait: le pays est-il ou n'est-il pas dans une condition prospère? Nous, de ce côté de la Chambre, nous avons affirmé que la condition du pays n'était pas satisfaisante, et que notamment la condition de l'agriculture était très précaire. Nos prétentions ont été niées par l'autre côté de la Chambre. Je ne discuterai pas cette question avec nos adversaires. Leurs capacités de dénégation sont trop fortes pour moi. Chaque fois qu'il est fait une assertion de ce côté-ci de la Chambre,—il importe peu ce qu'elle soit,—nos adversaires la nient et ils persistent dans leurs négations jusqu'à ce qu'il soit possible peut-être d'exhumer quelque déclaration qui leur soit échappée dans ce que j'appellerai un moment d'oubli, et dans ce qu'ils appelleraient, eux, un moment de faiblesse, de la leur mettre sous les yeux et de les réduire ainsi au silence. Relativement à cette question de fait: "le pays est-il ou n'est-il pas dans une condition prospère, l'agriculture est-elle ou n'est-elle pas dans une condition florissante," je ne donnerai à la Chambre aucun argument qui vienne de moi. Je me contenterai de lui lire le rapport d'une institution financière des plus importantes dans le Bas-Canada, savoir: le Crédit Foncier Franco-Canadien. Ce rapport est daté du 31 mai dernier, il n'y a pas encore trois mois, dit entr'autres choses, ce qui suit:

"Quant à la propriété foncière rurale, nous vous signalions déjà dans notre rapport de l'année dernière, la crise qu'elle traversait. Cette situation n'a fait que s'empirer dans le courant de 1890 et une troisième mauvaise récolte est venue s'ajouter aux deux précédentes. Ajoutez-y le déplorable effet que le bill McKinley a produit sur l'industrie de nos fermiers canadiens, en fermant brusquement le marché américain à leurs produits: presque sans avertissement et sans leur laisser le temps de modifier leur exploitation. Dans ces conditions, nous avons cru devoir redoubler de prudence et d'accueillir de demandes de prêts ruraux que dans les localités exceptionnellement favorisées."

On va me demander: Qui a tracé ce lugubre tableau? Quel est ce prédicant de malheur? Quel est le sycophante Yankee qui a ainsi affirmé que le bill McKinley n'est pas une bénédiction déguisée? Quel est le traître qui ose se permettre un mot de critique contre la politique nationale? Je vais vous donner son nom, mais ce n'est pas sans quelque regret que je m'y décide; car il n'appartient pas à mon parti; il appartient à l'autre côté de la Chambre, et je crains presque pour lui le sort d'Orphée déchiré par les Bacchantes: parce qu'il s'obstinait à leur donner des harmonies autres que celles qu'elles lui demandaient. Ce nom est le nom du Secrétaire d'Etat du Canada, signé par lui au bas du rapport du Crédit-Foncier Franco-Canadien. Il y a évidemment dans mon honorable ami deux caractères différents. Je ne lui ferai pas l'honneur de lui dire que l'un

de ces caractères est le Dr Jekyll ; je ne lui ferai pas non plus l'injure de lui dire que l'autre est M. Hyde, non, l'un est le partisan, le membre d'un gouvernement conservateur dont le but est de montrer toutes choses sous des couleurs roses, d'administrer au peuple du hackich ou toute autre potion dont l'effet est de produire des sensations illusoires. L'autre personnage est l'homme d'affaires, le capitaliste, directeur d'une institution financière dont le but est de faire voir les choses telles qu'elles sont, de manière à ne faire que des placements avantageux et à ne pas perdre d'argent. Lequel de ces deux personnages croirez-vous ? Le Secrétaire d'Etat, le politicien ou le capitaliste ? Quant à moi, mon choix est fait ; j'aime mieux en croire l'homme d'affaires que le politicien. Mais ce n'est pas tout ; je trouve aussi au bas de ce rapport le nom du député de Laval qui est pourtant un partisan de la politique nationale. J'y trouve aussi le nom du député d'Hochelaga qui a parlé sur cette même question, ces jours derniers, et qui a cité des extraits de ce rapport. Dans quel but faisait-il ces citations ? Dans le but d'établir que la propriété foncière de la province de Québec n'a pas diminué de valeurs ; mais il s'est bien gardé de citer la partie que je viens de citer moi-même. Il a cité un paragraphe affirmant que les débiteurs de la compagnie n'étaient pas en retard dans leurs paiements. Cela est possible. Il a encore cherché à établir que la compagnie avait été forcée de faire vendre un certain nombre de propriétés de ses débiteurs ; cinquante-quatre en tout, et qu'elles les avait rachetées elle-même ; que sur ce nombre, elle en avait revendu quatorze et que ces ventes avaient réalisé le total des placements originaires moins quelques cents piastres. En même temps il a déclaré que la compagnie ne prêtait sur propriété foncière que lorsque le gage était double du montant avancé, et, par là, il a démontré que, dans la province de Québec, la propriété avait diminué juste de cinquante par cent. Cependant nous ne nous querellerons pas à propos de tout ceci, acceptons, pour le moment, pour les besoins de l'argumentation, l'état de choses représenté par le Secrétaire d'Etat, non pas lorsqu'il s'adresse aux actionnaires du Crédit-Foncier-Franco-Canadien, mais lorsqu'il parle au peuple du Canada.

Le débat qui s'est clos dernièrement a démontré qu'il existe un fait affirmé par tous de ce côté-ci de la Chambre, admis par tous de l'autre côté ; non pas cependant admis par tous en paroles, mais lorsqu'il n'est pas admis en paroles, admis par des réticences plus significatives et plus éloquentes encore. Ce fait, c'est que la capacité de consommation du peuple canadien n'est pas égale à son pouvoir de production, et qu'il nous faut chercher ailleurs d'autres sources de consommation. Il existe de grandes différences d'opinion sur les moyens à employer, sur les nouveaux canaux à ouvrir, mais quant au fait lui-même, il ne se trouve pas une voix discordante. Et ce n'est pas un fait nouveau. Le même besoin se faisait sentir en 1877, et la même divergence d'opinion qui existe aujourd'hui, existait dans ce temps-là. Le parti conservateur croyait trouver un remède dans une politique de restriction. Nous avions foi dans la politique d'expansion. Le parti conservateur croyait que la politique nationale développerait ensemble et simultanément la production et la consommation, qu'elle nous ferait produire davantage, et qu'elle nous donnerait un marché local pour tout ce qui serait produit. Il ne peut plus être nié à cette heure-ci que c'était là une illusion. Le problème est encore le même aujourd'hui qu'à cette époque. Est-il possible de trouver dans le système fiscal en force un remède au mal ? Les députés de la droite affectent de le croire ; ils ont été prodigues d'éloges à la politique nationale, cependant ils supportent un gouvernement qui a pris l'engagement d'aller à Washington pour essayer d'y ouvrir un marché aux produits naturels. C'est là une étrange inconséquence. Mais inconséquence plus étrange encore ! Le gouvernement s'est engagé à traiter avec le gouvernement de Washington dans le but d'obtenir aux Etats-Unis un débouché pour nos produits naturels et cependant les députés de la droite ont entassé des montagnes de statistiques pour prouver qu'un tel traité serait désastreux pour le pays. Voici en ce qui concerne les produits naturels. Il reste une autre question. Est-il possible avec notre système fiscal actuel de trouver parmi nous un marché pour nos produits manufacturés ? Il est vrai que sous le système fiscal actuel on a inventé le moyen de résoudre le problème. La solution a été d'égaliser la consommation et la production, non pas en augmentant la production, mais en réduisant la production à l'exiguité du marché local. Cette méthode a été adoptée par toutes les industries que la politique nationale avait pour but de développer. Des millions de piastres ont été pris sur le capital du pays et placés dans des usines pour fabriquer des cotons et pour les produits de linages. Des milliers d'hommes ont été enlevés à leurs

occupations ordinaires et placés dans les usines pour filer et tisser, mais le jour n'a pas tardé à venir où l'on a été obligé de se convaincre que si les usines étaient tenues en pleine activité, elles fileraient et tisseraient dans une année plus que notre population restreinte n'était capable de consommer. On sait ce qui a eu lieu alors. Les maîtres des usines se sont réunis, ils se sont entendus pour fermer quelques-unes de leurs usines et pour tenir les autres inactives pendant un temps déterminé. Ils ont soumis leurs ouvriers à un chômage forcé, tantôt une semaine, tantôt un mois à la fois ; ces périodes de chômage s'élevant quelque fois à plusieurs mois par année. J'ai ici une circulaire adressée l'année dernière par un maître d'usine, à une certaine classe de fabricants de lainage : après avoir parlé des temps difficiles dans lesquels se trouvait cette industrie, la circulaire ajoute : " si dans de telles circonstances, nous continuions à tenir nos usines en pleine activité, il en résulterait probablement une agglomération de produits telle que le marché en serait affecté pendant deux années et que toute possibilité de profits étant ainsi détruite, la porte serait ouverte à des désastres inappréciables. Je soumetts à votre considération s'il ne serait pas prudent d'arrêter immédiatement les machineries des usines, ne laissant en mouvement que juste celles qu'il faut pour remplir les commandes de bonne foi, c'est-à-dire, les commandes donnant un profit raisonnable. J'ai déjà arrêté un tiers de toutes mes machineries et j'ai donné l'ordre impératif d'arrêter toutes les autres à mesure que les ordres seront épuisés."

" Si toutes les usines veulent s'associer dès maintenant dans cette politique conservatrice, la production sera maintenant juste au montant de la demande, et je n'ai pas d'hésitation à prédire que non seulement nous échapperons au désastre, mais que nous aurons, au lieu de pertes, une perspective raisonnable de profits."

On propose de légiférer pour empêcher les " Combines ". Faites disparaître les causes et vous ferez disparaître les " Combines ", multipliez les marchés et les usines seront en pleine activité. Mais aussi longtemps que les fabricants auront à opérer dans un marché restreint, aussi longtemps ils limiteront la production pour conserver leurs profits. Si toutes les usines de coton et de laine étaient en plein mouvement pendant l'espace d'une année, et qu'à la fin de l'année, tous les produits restaient en entrepôts, fussent empilés sur une place publique, ce serait un monument très approprié montrant la terrible illusion de ceux qui ont eu confiance dans la politique nationale. Un principe vicieux produit toujours des conséquences vicieuses. Le principe de la politique nationale étant la restriction, la restriction sous une forme de plus en plus accentuée est devenue la conséquence de cette politique. C'est le système des praticiens d'autrefois ; ils avaient un remède infaillible pour tous les maux de l'humanité ; ils commençaient invariablement par saigner le malade, et s'ils ne le guérissait pas du coup, encore une autre saignée suivie par une autre ; le mal était guéri car le patient était mort. Le système il est vrai, peut avoir un effet salutaire pour les capitalistes, pour les maîtres d'usines bien qu'il soit ruineux pour l'ouvrier, mais il ne peut pas même être appliqué sur toute l'échelle sociale. Les cultivateurs ne peuvent pas former des " Combines ", mais ils sont la victime des " Combines " dans les laines, " Combines " dans les cotons, " Combines " sur le sel, " Combines " sur les huiles, en un mot sur presque tout ce qu'ils ont à acheter.

Quel est le remède à cet état de choses ? Le remède est une expansion de commerce. Ce que nous proposons-nous, de ce côté-ci de la Chambre, c'est que notre population ne pouvant consommer ce que nous produisons, il nous faut chercher un marché ailleurs, et le trouver, si la chose peut se faire chez la grande nation de 60,000,000 d'habitants au sud de nous. Les députés de la droite affectent de n'avoir pas foi dans la réciprocité illimitée avec les Etats-Unis. Il fût un temps cependant où ils croyaient en la réciprocité des produits naturels. A plusieurs reprises, nous leur avons proposé d'envoyer des commissaires, à Washington pour essayer d'obtenir cette forme de réciprocité, mais chaque fois, nous avons essuyé un refus catégorique. En 1884, mon honorable ami de Pile du Prince Edouard, prenant avantage : non, ne prenant pas avantage, mais ayant égard au fait que les dispositions du traité de 1871 relatives aux pêcheries, étaient sur le point de prendre fin, fit valoir auprès du gouvernement, la nécessité d'envoyer des commissaires à Washington pour négocier un nouveau traité : Voici sa résolution :

" Vu l'avis donné par le Gouvernement des Etats-Unis au Gouvernement Britannique de l'expiration des clauses du traité de Washington, se rapportant aux pêcheries et l'expiration, au premier juillet 1885, des privilèges et exemptions réciproques, qui

“ en étaient la conséquence, cette Chambre est d'opinion que le gouvernement du Canada doit, le plus tôt possible, faire les démarches nécessaires pour la négociation d'un nouveau traité, octroyant aux citoyens du Canada et des Etats-Unis les privilèges réciproques de faire la pêche avec l'exemption de taxes dont ils jouissent aujourd'hui, octroyant en même temps une plus grande liberté dans l'échange des produits des deux pays.”

La réponse à cette motion fût donnée par sir John A. Macdonald, qui était alors premier ministre. Il commença par prétendre qu'il était inutile d'aller à Washington ; que le peuple des Etats-Unis ne consentirait à aucun traité à moins d'un traité de réciprocité illimitée, et il ajoute ce qui suit :

“ Ce sentiment, je crois, existe encore et à moins que les Etats-Unis, un jour ou l'autre, n'arrivent à la conclusion de consentir à un traité de réciprocité, non seulement pour nos produits naturels, mais aussi pour nos produits manufacturés, nous n'obtiendrons jamais aucun traité de commerce. Je suis tout-à-fait certain que les Etats-Unis n'accepteront pas, que le pays n'acceptera pas, que l'opinion publique sera opposée au renouvellement du traité de 1854. Donc, M. l'Orateur, toute la question est en ceci : pouvons-nous conclure un traité sur une base plus large ? Si rien n'indique que le peuple des Etats-Unis, que ses représentants, son congrès, accepteront la recommandation du Président et nommeront une commission, s'occuperont de la question, ou chercheront les moyens d'en arriver à un arrangement, et, si nous savons, comme l'admet évidemment avec raison, l'honorable Monsieur, qu'il n'est pas possible qu'il y ait une loi de passée dans le sens de la réciprocité sur ces articles, quelle indication, quel signe y a-t-il qu'il y aurait le moindre avantage pour nous de retourner, pour la cinquième, sixième ou dixième fois à Washington et de leur demander à genoux et pour l'amour du bon Dieu de conclure un traité avec nous.”

Ces paroles donnaient la note exacte du langage que nous avons toujours entendu depuis. Les députés de la droite, chaque fois que nous leur avons demandé de négocier même un traité de réciprocité limitée, nous ont répondu que la dignité du Canada ne leur permettait pas de faire rien de tel. Mais voici que tout à coup, l'hiver dernier, le Gouvernement canadien nous apprend que, non pas à la onzième heure, ni même à la douzième, mais à la quatorzième heure, il a décidé d'envoyer des commissaires à Washington, afin de négocier un traité. Quoi ! ces hommes si fiers qui ne voulaient pas abaisser leur dignité, qui ne voulaient pas descendre du pinacle où ils étaient perchés ! ces hommes si fiers qui regardaient avec horreur tout contact avec les Yankees, auraient tout à coup décidé de négocier avec eux ! La chose était vraie ; mais les ministres eurent soin d'annoncer au peuple du Canada en même temps que l'initiative ne venait pas d'eux, mais que c'était le Gouvernement de Washington qui était tombé à leurs genoux et les avait priés d'envoyer des commissaires chez eux. J'affirme ici qu'en tenant ce langage au peuple du Canada, les ministres ont fait les élections, la déception et le mensonge à la bouche ? Nous savons maintenant que les faits sont exactement le contraire de ce qu'ils affirmaient. Nous savons que ce n'est pas le Gouvernement américain qui les a invités, mais que ce sont eux-mêmes qui ont pris l'initiative à ce sujet. Un étranger arrivant tout à coup dans cette Chambre penserait qu'après tout, c'est une chose de peu d'importance de savoir si l'invitation est venue de Washington ou si elle est venue d'Ottawa, cependant si infime en effet que soit cette question, les ministres n'ont pas eu la franchise de déclarer les faits tels qu'ils étaient ; consultant le peuple, je les accuse de nouveau de s'être présentés à lui la déception et le mensonge à la bouche. Et pourquoi ? Parce que jusqu'à ce moment-là, ils avaient refusé de faire ce qu'enfin les circonstances les obligeaient de faire, parce que, jusqu'à ce moment-là, ils avaient habitué leur parti à croire que c'eût été une indignité pour le Canada d'envoyer des commissaires à Washington ; parce que s'ils avaient affirmé les faits tels qu'ils étaient, ils auraient été en contradiction avec eux mêmes, en antagonisme avec leurs notions de dignité nationale et parce qu'enfin dire la vérité à ce sujet, c'eût été confesser que pendant des années ils avaient refusé de remplir un devoir que leur charge de ministres les obligeait de remplir, mais bien que nous eussions l'assurance des ministres que c'était le Gouvernement de Washington qui avait fait les premières démarches pour obtenir un traité de réciprocité, — assurance dont beaucoup de ce côté-ci de la Chambre doutaient, — après la lettre de M. Blaine au représentant Baker, il était impossible de ne pas venir à la conclusion que les ministres n'avaient pas dit la vérité au peuple canadien. Lorsque mon honorable

ami de South-Oxford rappela aux ministres, à l'ouverture de la session, qu'ils avaient manqué de franchise envers le peuple, les ministres nous répondirent par l'accusation ordinaire de déloyauté. Il n'y avait qu'un homme déloyal comme mon honorable ami qui pût mettre en doute la parole des ministres canadiens ; il était parfaitement naturel que lui, déloyal comme il l'est, acceptât de préférence la parole d'un ministre américains. Maintenant pour montrer que je ne suis coupable d'aucune injustice envers les ministres, je vais leur citer les paroles mêmes dont se servit dans cette occasion le Ministre des Finances : " Je crois, dit le Ministre des Finances, que mon honorable ami de South-Oxford me permettra de lui dire qu'il ferait mieux d'avoir un peu plus de confiance dans le peuple et même d'accepter la parole des ministres canadiens lorsque sur leur responsabilité comme ministres de la Couronne, ils font de solennelles déclarations." Ils ont fait de solennelles déclarations sur leur responsabilité comme ministres de la Couronne. Quelles étaient ces déclarations ? Nous les avons dans un ordre-en-conseil adopté le 12 décembre dernier.

" Le comité du Conseil Privé ayant appris que l'honorable Secrétaire d'Etat des Etats-Unis avait signifié aux ministres de Sa Majesté qu'il est disposé à négocier un traité de réciprocité sur une large base, ayant en vue spécialement la protection de la pêche du maquereau, et de la pêche dans nos mers intérieures, et que subséquemment il avait démontré aux ministres de Sa Majesté son grand désir de conclure un traité de réciprocité, il désire se prévaloir de l'opportunité que leur offrent ces déclarations de M. Blaine, et suggère qu'il serait expédient de faire au plutôt les démarches nécessaires pour régler toutes les questions, actuellement en litige ou qui ont pu s'élever dans le passé, touchant les relations commerciales entre le Canada et les Etats-Unis."

Voici le canevas de tous leurs discours pendant les élections. Maintenant quels sont les faits ? Je vais commencer par citer dans la correspondance officielle déposée sur le bureau de la Chambre, le langage de M. Blaine dans une lettre adressée par lui à sir Julian Paunceforte, en avril dernier :

" Considérant le fait que vous êtes venu au département d'Etat avec les propositions et qu'il fut question de cette affaire pour la première fois entre nous, considérant en outre le fait que j'ai accepté une conférence privée, comme je l'ai expliqué dans ma minute, j'avoue que je fus surpris de voir, plusieurs semaines plus tard, pendant les élections du Canada, sir John MacDonald et sir Charles Tupper, déclarer devant les assemblées publiques, qu'il y aurait à Washington, après le 4 mars, une conférence ou discussion n'ayant aucun caractère officiel, (informal discussion) sur la conclusion d'un traité de réciprocité, et cela sur l'invitation du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis."

M. Blaine ici contredit directement les déclarations consignées dans l'ordre en conseil adopté par les ministres canadiens. On me dira peut-être : après tout il y a ici contradiction, d'un côté la déclaration du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, de l'autre la déclaration officielle du ministère canadien. Mais on peut décider cette question d'après le témoignage d'un personnage qui n'est autre que sir Charles Tupper. Nous savons que sir Charles Tupper a eu une entrevue avec M. Blaine ; il jugea à propos de référer immédiatement à ce fait, et dans une lettre qu'il adressa ensuite à sir John A. MacDonald, relative à cette entrevue, on trouve le langage significatif que voici :

" J'ai dit à M. Blaine que je désire, dès le début, reconnaître la vérité de la déclaration que contient sa lettre à sir Julian Paunceforte, que j'avais lue, et qui faisait allusion à l'initiation des négociations touchant la réciprocité commerciale entre les deux pays."

Ainsi nous voyons que sir Charles Tupper a été forcé d'admettre à M. Blaine que le langage que lui, sir Charles Tupper, et les ministres canadiens avaient tenu au peuple du Canada, durant les élections était faux, nous voyons ici à quel degré de bassesse nos adversaires peuvent descendre lorsqu'ils leur faut trouver quelque chose en vue d'un appel au peuple. Non contents de l'avantage indu que leur donne le " *Gerrymander Act*," non contents de pouvoir eux-mêmes nommer leurs créatures comme officiers-rapporteurs, ils se sont avisés jusqu'au point de fausser le langage et l'attitude du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, et lorsque plus tard le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis les prit à parti, comme l'enseigne Pistol, il leur fallut manger le poireau, mais si maussabonde que fût l'opération, le poireau avait produit le petit effet qu'on en attendait pendant les élections !

Maintenant nous avons l'information que le gouvernement, à la quatorzième heure, a décidé d'envoyer des commissaires à Washington. Quelles sont les circonstances qui ont engagé le gouvernement à changer ainsi sa politique et à faire enfin ce qu'il avait toujours refusé de faire ? Il n'en faut pas chercher la raison bien loin ; elle est maintenant historique. C'est la politique de la colonie sœur de Terre-neuve qui moins dégoutée que le ministère canadien, a pris les moyens de s'assurer un traité, et y est parvenue d'une façon très pratique. Sir William Whiteway, le premier ministre de Terre-neuve, et M. Bond, un membre de son gouvernement, étant à Londres, délégués par le peuple de Terre-neuve, M. Bond obtint de Lord Salisbury une lettre d'introduction à sir Julian Pauncefote, l'ambassadeur anglais à Washington. Sir Julian Pauncefote présenta M. Bond à M. Blaine, et en moins de huit jours, M. Bond et M. Blaine eurent négocié un traité dont le principal article était que le poisson de Terre-neuve serait admis en franchise aux États-Unis et que les pêcheurs américains auraient en retour le droit de s'approvisionner de boîtes sur les côtes de Terre-neuve. Pendant tout ce temps-là nos ministres dormaient sur leur dignité, mais sir Julian Pauncefote crut qu'il était de son devoir de troubler ce sommeil solennel et de les avertir de ce qui se passait. Les ministres devinrent alors très actifs. Leur activité prit la forme de protêts, protêts par télégrammes, protêts par lettre, protêts à sir Charles Tupper, lui enjoignant de supplier le ministre des colonies d'empêcher que le traité devint en force. Je n'ai pas ici à examiner la question de savoir s'il était juste et politique de la part du gouvernement, d'empêcher la colonie sœur de Terre-neuve de régler ses affaires à son propre point de vue, suivant ses intérêts. Cette question peut être réservée pour une autre occasion. Je discute aujourd'hui la question simplement au point de vue de la conduite antérieure du gouvernement qui, pendant des années, est resté inactif, mais qui a été forcé par la conduite de Terre-neuve, de prendre des moyens d'empêcher que Terre-neuve eût une position plus favorable que celle du Canada sur le marché américain. Le gouvernement fit des remontrances au gouvernement colonial, mais le ministre des colonies répondit que ce que le gouvernement avait de mieux à faire était de suivre l'exemple de Terre-neuve, de négocier un traité ou de prendre part aux négociations pendantes entre Terre-neuve et le gouvernement américain. Et c'est ainsi que le gouvernement en est arrivé à la position où il se trouve maintenant, par laquelle il est engagé à envoyer des commissaires à Washington, le 12 octobre prochain, pour négocier un traité. Maintenant quelle devrait être la base de ce traité. J'affirme après le long débat que nous avons eu à ce sujet que le gouvernement ne sait pas encore sur quelle base il entâmera les négociations. Il n'y a pas deux hommes du côté droit de la Chambre qui s'accordent sur ce sujet-là. Les uns, par exemple, sont opposés à la réciprocité sur le charbon. Mon honorable ami, le ministre de la marine et des pêcheries, ne consentira jamais à la réciprocité sur le charbon. Il a dit à ses électeurs, il a dit au pays tout entier, qu'il avait pris sir John Macdonald à partie sur ce sujet, qu'il l'avait forcé d'abandonner toute idée de réciprocité sur le charbon. Mon honorable ami, le député de Sherbrooke, ne consentira pas à la réciprocité des produits agricoles. Il consentira à la réciprocité sur quelques produits agricoles seulement les chevaux, les agneaux, le foin, l'orge et les œufs.

M. Davies : Il a aussi consenti à la réciprocité des pommes de terre venant de l'Île du Prince Edouard.

M. Laurier.—Cela ne lui est venu à la pensée qu'après coup. Les articles que je viens de mentionner sont les seuls dont il ait d'abord parlé. Si l'honorable député représente l'opinion de son parti, il s'en suit que le parti conservateur croit que les Américains consentiraient à ouvrir leur marché aux chevaux, aux agneaux, au foin, à l'orge, aux œufs, ainsi qu'aux pommes de terre de l'Île du Prince Edouard. Mais qu'en même temps nous tiendrions notre marché fermé à leurs produits. Si c'est là la notion que les députés de la droite ont de la réciprocité, qu'ils l'appellent d'un autre nom ; et je crois que le gouvernement ferait aussi bien d'en rester où il en est. Mon honorable ami, le député de South Oxford a indiqué au gouvernement la base sur laquelle il devra négocier, et cette base est la réciprocité illimitée tant pour les produits manufacturiers que pour les produits naturels. Les députés de la droite s'opposent à cette politique ; ils ont voté contre la résolution de mon honorable ami qui l'affirmait. Je pourrais leur demander alors, pourquoi iraient-ils à Washington ? M. Blaine a affirmé au représentant Baker que la seule base des négociations serait la réciprocité illimitée. Malgré tout, si les commissaires du gouvernement à Washington, obtenaient le règlement de la question des pêcheries

dans la mer de Behring et sur les côtes de l'Atlantique, ils auraient le concours sincère du côté gauche de la Chambre, mais le grand problème de l'expansion de notre commerce ne serait pas réglé, ne serait pas même avancé.

J'affirme de nouveau de la part du parti libéral, que la saine politique à suivre en cette occasion est d'adopter la réciprocité illimitée. Ce que je viens de dire m'amène face à face avec notre politique. Je n'ignore pas que cette politique par le fait qu'elle est d'un caractère tranché, est de nature à causer de l'anxiété chez les timides. Cependant je n'ai jamais entendu une objection sérieuse à notre affirmation que la réciprocité illimitée serait une source de prospérité pour le Canada en général. La seule objection qui nous soit faite, c'est que la réciprocité illimitée pourrait peut-être être nuisible à une classe, la classe des manufacturiers. Cependant si la réciprocité devait jusqu'à un certain point être au détriment des manufacturiers, mais à l'avantage de toutes les autres classes que feriez-vous? moi, je serais encore en faveur de la réciprocité illimitée. Si la réciprocité illimitée devait être nuisible aux manufacturiers. Mais si en même temps elle devait être avantageuse aux cultivateurs, aux commerçants de bois, aux mineurs, aux pêcheurs et à tous les consommateurs en général, est-il un seul homme dans cette Chambre qui oserait dire qu'il ne serait pas de bonne politique d'adopter la réciprocité illimitée. Mais je vais plus loin; je n'hésite pas à affirmer, quoique mon témoignage sur ce point ne soit pas d'une grande valeur, que la réciprocité serait avantageuse aux manufacturiers comme à toute autre classe du peuple canadien. Quelle en est la raison? La raison en est que la réciprocité illimitée donnerait aux manufacturiers des marchés et des consommateurs. Qu'est-ce qui manque en effet aux manufacturiers dans ce pays-ci? Ce sont justement les choses que je viens de nommer: les marchés, les consommateurs. Je n'ignore pas qu'en même temps la réciprocité illimitée amènerait aux manufacturiers des compétiteurs, et c'est justement ce à quoi les manufacturiers ont objection. On dit que la concurrence est l'âme du commerce. Sans doute; mais il n'est rien que les commerçants redoutent comme le commerce parce que la concurrence restreint nécessairement les profits du commerçant et l'oblige à étendre le cercle de ses affaires pour obtenir au bout de l'année la même somme de résultats. De cette manière le commerce se développe et la société en bénéficie; tandis qu'en l'absence de concurrence, le commerçant ne cherchera pas à étendre ses opérations, mais il extorquera des profits exorbitants dans le domaine qu'il exploite. Si, comme je viens de le dire, la réciprocité illimitée doit produire une concurrence plus active, il s'en suit nécessairement qu'il en résultera une certaine perturbation dans les intérêts existants. Ce fait seul est suffisant pour expliquer l'hostilité que notre politique a excitée dans certains quartiers. Mais c'est là l'histoire de toutes les réformes. L'histoire de toutes les réformes a été l'histoire de luttes dans le but de délivrer la société du fardeau d'intérêts devenus exorbitants. La tactique suivie par ceux dont les intérêts étaient menacés, a toujours été d'en appeler aux préjugés du peuple et d'essayer de faire voir que les intérêts du peuple étaient en danger mais non pas les intérêts de ceux qui faisaient opposition aux réformes. Qu'il me soit permis de vous en rappeler un exemple bien connu. Lorsque l'apôtre Paul était dans la cité d'Ephèse, prêchant contre les superstitions de ce temps là, luttant contre l'absurdité, contre la folie, contre la perversité de l'adoration d'idoles manufacturées de mains d'hommes, tous les fabricants d'idoles comprirent que si les doctrines de l'apôtre prévalaient, que si le peuple étaient délivrés de ces superstitions, c'en était fait de leur industrie. Ils s'assemblèrent dans le *salon rouge* de cette époque, et le chef de la bande ouvrit la conférence par ces paroles significatives: "Vous savez tous que de cette industrie nous avons nos richesses." La tactique qu'ils adoptèrent, fut d'essayer de convaincre le peuple que les intérêts du peuple.—mais non pas les intérêts des fabricants,—étaient en danger; ils essayèrent de soulever les passions et les préjugés de la foule. Ils s'adressèrent à la foule avec le cri: "Grande est Diane d'Ephèse." Ainsi de nos jours, dans notre propre pays, lorsque le parti libéral comme l'apôtre, lutte contre les superstitions qui ont cours aujourd'hui, lutte contre l'absurdité, contre la folie, contre la perversité de la restriction du commerce, tous ceux qui profitent par ces superstitions, le gouvernement qui y trouve la source du pouvoir, les monopolistes qui y trouvent la source de leurs richesses, s'assemblent de nouveau dans le *salon rouge*; et là comme au temps de l'apôtre, la tactique adoptée est d'empêcher que le peuple devienne imbu des doctrines du parti libéral. Comme les manufacturiers d'Ephèse, ils font appel aux préjugés et aux passions de la foule. Le cri qu'ils adoptent aujourd'hui est modifié pour la

circonstances. Ce n'est plus comme jadis : "Grande est Diane d'Ephèse," mais "Grande est la loyauté du Canada."

Cette motion, M. l'Orateur, qui a été placée dans vos mains est le dernier appel qui ait été fait aux passions et au préjudices du peuple canadien. Qu'affirme cette motion ? je n'en citerai pas le langage par trop verbeux, mais dans le dernier paragraphe se trouve un appel contre ce qu'on est convenu d'appeler la déloyauté d'un tarif différentiel (discrimination) et contre la déloyauté de l'assimilation de notre tarif au tarif américain. C'est là l'interprétation manifeste qu'il faut donner aux paroles suivantes du député de l'Islet :

"Que cette Chambre, tout en approuvant les efforts spéciaux faits par le gouvernement pour augmenter le commerce du Canada avec les pays orientaux, les Indes Occidentales, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, désire exprimer sa confiance que toutes négociations pour étendre les relations commerciales avec les Etats-Unis, seront conduites de telle manière que leur résultat sera compatible avec le contrôle convenable de notre propre tarif et de nos revenus, que tout peuple qui se respecte doit maintenir, et avec la continuation des affaires profitables et des relations politiques avec la mère-patrie dont tous les canadiens intelligents et loyaux désirent sincèrement la continuation."

Voilà un appel aux passions ! voilà un appel à la loyauté du peuple ! Nous prétendons qu'il y a autant de loyauté du côté gauche de la Chambre que du côté droit, mais nous nous objectons à ce que les députés de la droite recourent leur égoïsme du manteau de la loyauté. Quel est l'argument que l'on fait valoir d'ordinaire au soutien de cet appel contre un tarif différentiel contre l'Angleterre ? On dit d'ordinaire que ce serait manquer de générosité et même de loyauté que de donner à une nation étrangère des avantages commerciaux refusés au commerce de la métropole. Examinons cette objection. D'abord j'affirme que notre politique n'est pas conçue dans un esprit d'hostilité à l'Angleterre. Notre politique est conçue d'après ce que nous croyons être les meilleurs intérêts du pays, mais j'ai déjà dit que cette politique pourrait amener la perturbation de quelques intérêts existant aujourd'hui parmi nous, et je ne sache pas que les intérêts anglais doivent être traités avec plus de considération que les intérêts canadiens. Lorsque nous aurons mis cette politique en opération, ce sera notre devoir alors comme c'est notre devoir aujourd'hui, de prélever le revenu qui nous est nécessaire au moyen d'impôts, frappant alors comme aujourd'hui les produits des nations avec lesquelles nous faisons commerce. Voici comment je pose la question : J'assume que cette politique réaliserait tout ce que nous en attendons. Pour moi j'en suis convaincu, mais j'assume le fait pour les besoins de la discussion. Si la réciprocité devait produire tous les effets que nous en attendons ; si elle devait encourager l'agriculture, développer le commerce, stimuler l'industrie, agrandir les villes, peupler le Nord-Ouest, quelle serait alors, je le demande, l'attitude de l'Angleterre ? Si nous pouvions montrer à l'Angleterre que la réciprocité illimitée ouvrirait pour nous une ère nouvelle de prospérité et de richesse, pensez-vous qu'elle serait tentée de détruire cette prospérité ? Il fut un temps où l'Angleterre aurait attaqué cette politique avec toute la vigueur de son bras. C'était à l'époque où l'opinion avait cours que les colonies n'existaient que pour le bénéfice de la mère-patrie. C'était le temps où les colonies ne pouvaient avoir d'autre commerce que le commerce que la métropole consentait à leur accorder. C'était le temps où, s'il arrivait que le commerce de la métropole et le commerce de la colonie viussent en conflit, le commerce de la colonie devait céder le pas. Cette politique égoïste maintenue pendant des générations par la mère-patrie envers ses colonies américaines, a été la cause de la perte pour l'Angleterre de ces colonies américaines au siècle dernier. Pendant des années et des années, non à toutes les époques, les colonies américaines avaient été prohibées d'exporter le coton, le sucre, le tabac, les fourrures et toutes leurs principales productions si ce n'est dans les pays reconnaissant la domination de l'Angleterre. A toutes les époques elles avaient été prohibées d'établir des usines et des fourneaux. Toutes ces restrictions étaient pour le bénéfice du commerce anglais. Le commerce anglais, en effet, en profita, mais ces restrictions aliénèrent le cœur des colons anglais contre la mère-patrie, et lorsque survint un conflit, la domination anglaise recula devant le mécontentement universel créé par la cupidité anglaise. Cependant, même à la date de ce conflit, il y avait en Angleterre des hommes au cœur large qui protestèrent contre cette politique d'égoïsme. Même à cette époque, Charles James Fox déclarait que la seule manière par laquelle un Etat pouvait conserver des colonies éloignées était de permettre aux colonies la liberté la plus absolue dans tout ce qui concernait leur gouvernement. Cette doctrine a reçu sa

sanction la plus complète de nos jours et dans notre pays. Au Canada revient l'honneur d'avoir révolutionné les doctrines qui autrefois liaient les colonies à la mère-patrie. Nous avons la liberté la plus complète en fait de gouvernement. Nous avons obtenu le droit de régler nos propres intérêts d'après notre propre jugement, et maintenant je le demande,—et c'est une question à laquelle j'attends une réponse de la part du gouvernement—existe-t-il une restriction au droit qui nous a été accordé? Quelle est l'étendue de ce droit? S'étend-il jusqu'au point où les intérêts canadiens viendraient en conflit avec les intérêts britanniques et même envahiraient les intérêts britanniques? J'affirme que la seule limite du droit du Canada est la limite des intérêts du Canada. Jusqu'où s'étendent les intérêts du Canada, jusque-là s'étend le droit du Canada. La doctrine que j'affirme maintenant a été maintenue par tous les gouvernements coloniaux à l'exception du gouvernement qui siège devant nous; cette doctrine a été reconnue par le gouvernement Impérial, non pas une fois, ni deux fois, mais elle est aujourd'hui le droit commun des colonies. Cette concession n'a pas été faite spontanément, mais elle a été arrachée à la mère-patrie par la force des événements et des circonstances. Depuis que le Canada a obtenu le gouvernement responsable, le fait toujours apparent est devenu manifeste que les colonies et la mère-patrie ont des intérêts commerciaux distincts, qu'il est impossible de régler par un tarif identique. En 1843, deux années seulement après la concession du gouvernement responsable, l'Angleterre qui, à cette époque, avait encore les *corn-laws* fit une exception en faveur des céréales coloniales. Les céréales coloniales furent alors admises sur les marchés anglais à un droit nominal tandis que les céréales étrangères étaient soumises au *corn-laws*. Trois années plus tard, en 1846, l'Angleterre adopta la politique du libre-échange. Les colonies firent des remontrances. Les privilèges qui leur avaient été concédés pendant trois ans, disparaissaient devant la politique nouvelle; les plaintes de la part des colonies furent exprimées avec chaleur, mais l'Angleterre n'y prêta pas la moindre attention. Bien plus, non-seulement l'Angleterre refusa de prêter attention aux plaintes des colonies mais elle tenta, non pas par la force, il est vrai, mais par tous les moyens constitutionnels possibles, de forcer les colonies à adopter la politique du libre-échange. Le gouvernement anglais alla si loin dans cette voie qu'il donna instruction aux gouverneurs coloniaux de refuser la sanction aux lois passées par les législatures en conflit avec le libre-échange adopté par l'Angleterre. Je n'ai pas besoin de vous dire, M. l'Orateur, que cette politique fut vivement combattue par les colonies. Aucune colonie anglaise dans l'Amérique du Nord ne voulut adopter le système du libre-échange qui avait été adopté par la mère-patrie, et la colonie du Nouveau-Brunswick se fit remarquer par la vigueur de ses protestations. Je vais citer à la Chambre une dépêche très significative adressée à ce sujet par le ministre des colonies, Sir George Grey, en 1850, à Sir Edmund Head, alors Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick. La dépêche s'exprime ainsi :

“ C'est avec beaucoup de regret que j'ai appris par votre dépêche No. 59, du 7 “ dernier, que le mécontentement a été occasionné parmi les habitants du Nouveau- “ Brunswick, par les instructions qui nous ont été données de ne pas sanctionner tout “ acte que la Législature provinciale pourrait passer en contravention au système de “ politique commerciale que le parlement impérial et le gouvernement de Sa Majesté ont “ jugé à propos d'adopter dans le but de promouvoir les intérêts de l'empire en général.”

Maintenant, je le demande aux excellents députés de la droite qui sont toujours si ardents à faire parade de leur loyauté, sont-ils prêts à donner leur assentiment à cette doctrine que le libre-échange a été établi en Angleterre non-seulement pour l'avantage de l'Angleterre, mais pour l'avantage de l'empire tout entier. Pas un seul d'entre eux n'admettra cette doctrine. La dépêche continue :

“ Bien que ce soit le désir du gouvernement de Sa Majesté d'aviser la Couronne “ d'user de son autorité de manière à n'intervenir que le moins possible dans la gestion “ de leurs propres affaires, par les législatures des différentes colonies, il y a certains “ sujets sur lesquels des mesures législatives ne peuvent être adoptées par une colonie “ en particulier, sans affecter les intérêts des autres colonies et peut-être les intérêts de “ tout l'empire.”

Je le demande encore : les conservateurs qui se prétendent des parrains de loyauté, en adoptant la politique nationale, ont-ils pris en considération les intérêts de l'Empire? Leur politique, au contraire, n'était-elle pas de favoriser les intérêts du Canada tels qu'ils comprennent les intérêts du Canada? Leur politique n'était-elle pas : “ le Canada pour

les Canadiens," et non le Canada pour le reste de l'empire? On voit de fait toute la politique du parti conservateur en antagonisme direct avec la politique préconisée par le ministère des colonies. La dépêche affirme encore ce qui suit :

"Les lois concernant le commerce appartiennent à cette catégorie, et forment la base même de notre empire colonial, le parlement et le gouvernement de l'Empire Britannique ont toujours réclamé et exercé le droit de décider sur la politique commerciale qui devrait être adoptée par toutes les colonies Britanniques."

Se trouve-t-il un seul homme dans les rangs du parti conservateur, de ce parti si loyal, qui, aujourd'hui, consentirait à ce que la politique fiscale du Canada fût décidée par le Parlement britannique? Non-seulement la doctrine affirmée par sir George Grey ne fut pas adoptée, mais voici déjà plus de trente ans que toutes les législatures ont protesté que le peuple canadien seul est le juge de ses propres intérêts. Bien plus; il vint un jour, en 1879, où le parti conservateur adopta une politique directement en antagonisme, non-seulement directement en antagonisme avec le libre-échange, mais une politique de protection extrême. Je me rappelle parfaitement que dans cette circonstance, les députés de la droite applaudirent avec autant de vigueur qu'ils applaudissaient ces jours derniers. Mais je me rappelle aussi qu'ils ne chantaient pas cette fois-là : "God save the Queen." Ils ne chantèrent pas : "God save the Queen" pour une bonne raison; on leur avait fait remarquer que la politique qu'ils venaient d'inaugurer avait pour but de nuire au commerce britannique et que la connexion britannique pourrait être par là mise en danger. Leur réponse fut alors : "tant pis pour la connexion britannique." Cette réponse donnée par leur presse et maintenue avec ténacité par chacun d'eux, était en substance, que si le système de protection était préférable à tout autre pour le Canada, alors il fallait avoir la protection, même si la connexion britannique devait en être le prix. Si nous avions, nous libéraux, tenu un tel langage, nous aurions attiré sur notre tête des orages de dénonciations et d'imprécations. Cependant, pour ce langage, nous n'avons jamais adressé de reproche au parti conservateur. Si le parti conservateur croyait que la protection était le meilleur régime pour le Canada, c'était non-seulement le droit mais le devoir du parti conservateur d'adopter ce régime-là; mais je proteste contre les accusations de déloyauté qui sont sans cesse portées contre nous, parce que le régime de la protection extrême ayant été pesé et trouvé trop léger, nous maintenant, à notre tour, nous proposons une politique qui n'est pas plus hostile à la connexion britannique que la politique inaugurée voici quinze ans passés. Il y a plus encore. Lorsque le gouvernement anglais s'aperçut que ni le Canada ni aucune autre des colonies britanniques ne consentirait à adopter le libre-échange, il changea de tactique. Il adopta un autre système. Il commença à négocier pour lui-même des traités de commerce sans aucun égard aux intérêts des colonies, mais simplement en vue des intérêts du commerce anglais, laissant pleine liberté aux colonies de faire elles-mêmes ce qui leur conviendrait. Il y a quelques semaines, mon honorable ami de Stanstead fit une interpellation au gouvernement à l'effet de savoir s'il existait aujourd'hui un traité de commerce entre la France et l'Angleterre. Le gouvernement n'a pas, jusqu'à ce jour, pu répondre à cette interpellation, quoique ce ne soit pas là une tâche bien difficile. Le traité connu sous le nom de "Cobden Treaty" a été négocié en 1860. La vérité m'oblige à dire que les articles de provenance anglaise qui, aux termes de ce traité, étaient admis à un tarif spécial en France étaient de ceux sur lesquels le Canada n'aurait pu entrer en concurrence avec l'Angleterre, excepté cependant les navires. Aux termes de ce traité, les navires anglais étaient admis au tarif conventionnel de 25 francs par tonneau, tandis que le tarif général de la France à cette époque, était, si je suis bien renseigné, de 50 francs par tonneau. Ainsi, ce traité était négocié exclusivement dans l'intérêt des navires anglais sans avoir égard aux navires canadiens, bien qu'à cette époque, le Canada eût pu entrer en concurrence avec la Grande-Bretagne pour cet article, parcequ'alors la construction des navires était une industrie considérable au Canada. Ce traité n'existe pas maintenant, et il n'y a pas à l'heure qu'il est de traité commercial proprement dit entre la France et l'Angleterre; mais il existe une convention spéciale depuis février 1882 entre les deux nations, par laquelle les marchandises anglaises sont admises en France au tarif de la nation la plus favorisée. L'interpellation de mon honorable ami de Stanstead demandait s'il y avait en France une différence de droits d'entrée relativement à certains articles, suivant qu'ils étaient de provenance anglaise ou de provenance canadienne, savoir : le beurre frais, le beurre salé, le fromage, les viandes salées

et le saindoux. Voici la réponse : D'après la convention dont je viens de parler et qui doit durer jusqu'à février 1892, après dix années d'opération. Le beurre frais venant du Canada est sujet au tarif général de la France qui est de 13 francs par 100 kilos, tandis que le beurre anglais d'après le tarif conventionnel de la nation la plus favorisée, est admis en franchise. Ainsi il y a contre le beurre frais du Canada un tarif préférentiel en faveur du produit similaire venant d'Angleterre, de 13 francs par 100 kilos. Le tarif général pour le beurre salé est de 15 francs par 100 kilos, et le tarif conventionnel 2 francs, donnant au produit anglais contre le produit canadien un tarif préférentiel de 13 francs par 100 kilos ; le tarif général pour le fromage mou, 6 francs, le tarif conventionnel, 3 francs ; différence 3 francs en faveur du fromage mou venant d'Angleterre ; tarif général pour le fromage dur, 8 francs, tarif conventionnel 4 francs, différence 4 francs ; tarif général pour les viandes salées 8.50 francs, tarif conventionnel, 4.50 francs, différence 4 francs. Le saindoux est admis en franchise. Il y a plus encore, l'Angleterre a négocié avec l'Allemagne des traités qui affectent directement le Canada, et si le ministre des douanes était à son siège, il serait obligé d'admettre que d'après ces traités qui ont été négociés en 1862 et 1865, si je me rappelle bien, entre l'Angleterre et l'Allemagne, les marchandises d'Allemagne arrivant au Canada sont soumises aux mêmes droits d'entrée que les marchandises anglaises, c'est-à-dire que les marchandises qui viennent de Brême et de Hambourg, doivent être évaluées à la douane au même taux de transit que si elles venaient de Liverpool ou d'un autre port de la Grande Bretagne. Ainsi l'Angleterre a négocié des traités de commerce directement hostiles aux intérêts du Canada. Ce n'est pas tout. En 1870, sir John A. Macdonald tâta le pouls du gouvernement américain dans le but d'essayer de négocier un traité de réciprocité, non seulement pour les produits naturels mais même pour les produits manufacturés. Ce fait a été directement affirmé cette année-là en Chambre par M. Huntingdon à la face de sir John A. Macdonald et celui-ci ne l'a jamais nié. Si la correspondance avait été publiée dans les livres bleus, nous en aurions la preuve officielle ; nous en avons cependant la preuve dans la presse du temps. Le grand organe de l'opinion publique en Angleterre le *Times* avait été mis au courant de ce qui se passait, et voici les remarques significatives que cette proposition lui suggérait :

“ A ce moment même on discute, au Canada, sur l'opportunité de conclure un traité de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis ; et cette discussion pourrait bien avoir pour résultat l'admission des produits manufacturés des Etats de la Nouvelle-Angleterre, en Canada avec des droits moins élevés que ceux qui sont imposés sur les produits similaires de la Grande-Bretagne. Si le gouvernement canadien arrive à la conclusion qu'un tel arrangement peut bénéficier à ce pays, le bureau des colonies conseillerait-il à la Couronne de désavouer ces négociations ? Assurément non.”

Voici quel était le sentiment de l'opinion publique en Angleterre ; et c'est simplement de la flagornerie de la part des députés de la droite de vouloir être plus anglais que les Anglais ; c'est de la flagornerie de vouloir nous empêcher de demander ce que le peuple anglais est prêt à nous accorder. S'ils se trouvent dans ce Parlement un homme qui oublie qu'il est canadien, je lui dis que sa place n'est pas dans le Parlement canadien, je lui dis qu'il devrait traverser l'océan, aller chercher un siège dans le Parlement britannique ! Ce n'est pas tout ; il y a plus encore ; il y a les démarches de mon honorable ami le ministre des finances qui, l'année dernière, dans le but d'étendre nos relations commerciales avec les Antilles, a obtenu du gouvernement dont il fait partie, un ordre en Conseil qui faisait les offres suivantes aux colonies anglaises et aux colonies espagnoles dans les Antilles, savoir : “ une réduction des droits actuels de douanes en Canada sur le sucre brut importé des Antilles pour raffinerie, cette réduction ne devant pas excéder 30 par cent du tarif actuel.”

Voici ce qu'offrait le ministre des finances et voici maintenant ce qu'il exigeait :

“ En retour, admission par le gouvernement espagnol dans toutes ses colonies des Antilles, à une réduction proportionnelle des droits de douanes, sur la farine, le poisson, le charbon, les bois de toutes espèces, les légumes y compris les pommes de terre, et les produits manufacturés dont il pourrait être convenu.”

La chose peut-elle être possible ! Quoi ! ces hommes si loyaux, si sincères dans leur loyauté, seraient prêts à demander au gouvernement espagnol d'établir un tarif différentiel contre la Grande-Bretagne en faveur du Canada ! Quand pour obtenir le marché américain nous sommes prêts, s'il le faut, jusqu'à un certain point à établir un tarif diffé-

rentiel contre l'Angleterre, c'est un acte de déloyauté de notre part ; mais le gouvernement conservateur saturé comme il l'est de loyauté, peut bien, lui, essayer d'induire le gouvernement espagnol d'admettre les produits manufacturés du Canada à un tarif spécial à l'exclusion des produits anglais de même provenance, c'est là ce que dans leur langage ils appellent loyauté ! La loyauté des conservateurs canadiens n'est qu'un leurre ; ils seront loyaux tant que la loyauté fera leur affaire, tant qu'elle pourra les tenir au pouvoir, mais du moment qu'ils seront renversés du pouvoir, ils seront prêts à revenir à leur ancienne attitude de 1849.

Il se trouve encore dans la motion du député de l'Islet, une objection favorite du parti conservateur. On nous dit d'ordinaire que la réciprocité illimitée ne doit pas être considérée un seul instant, parce qu'elle entraînerait une assimilation de notre tarif avec le tarif américain. Je nie la proposition ; la réciprocité illimitée peut être obtenue avec ou sans l'assimilation des tarifs. Mais je vais plus loin ; je suppose, pour les besoins de la discussion, que la réciprocité illimitée pourrait être obtenue sans l'assimilation des tarifs. Y a-t-il là rien qui puisse briser l'âme de ces bons conservateurs qui ont voté chaque article du tarif ; qui l'ont voté avec acclamations ? Y a-t-il là rien qui puisse briser l'âme du ministre des finances qui a élevé notre tarif au degré où il se trouve maintenant ? La distance qui sépare le tarif du ministre des finances et le tarif américain, est-elle tellement considérable que ses jambes ne puissent la franchir ? Si mon honorable ami croit qu'il ne peut pas franchir cette distance, je lui dis qu'il ne se rend pas justice à lui-même. Jugeant de la souplesse de ses membres par quelques-uns de ses tours acrobatiques, je lui dis qu'il peut exécuter ce dernier saut de carpe, et qu'il peut le faire au chant de " God save the Queen." Mais le ministre des finances met la main sur son cœur et s'écrie qu'il veut conserver au Parlement canadien, le tarif canadien.

Un député. Ecoutez ! Ecoutez !

M. Laurier. J'entends l'exclamation : écoutez ! écoutez ! de la part de quelque député de la droite. Quel usage, je le demande, le Parlement Canadien sous l'inspiration d'un gouvernement conservateur, a-t-il fait de son contrôle sur notre tarif ? Quel usage en a-t-il fait, sinon de copier et imiter servilement le tarif américain ? Il y a une certaine magie dans les mots. Nous sommes témoins que les mots " assimilation de tarif produisent un emportement convulsif chez les députés de la droite, chaque fois qu'ils sont prononcés. J'affirme cependant, et je défie la contradiction sur ce point, que depuis quinze ans la politique du parti conservateur a été d'assimiler le tarif canadien au tarif américain. La chose a été faite sous un autre nom, mais bien que sous un autre nom, elle n'en est pas moins ce que je dis. Dans la comédie de Molière : " Le bourgeois gentilhomme, M. Jourdain, le héros de la pièce, est un ancien marchand qui a fait une jolie fortune, mais dont l'éducation première a été négligée. A l'âge de quarante ans et plus il fait venir un professeur de philosophie. Son ambition cependant n'est pas d'un ordre très élevé ; ce qu'il veut du professeur de philosophie, c'est qu'il lui prépare une épître amoureuse, très bien dit le professeur, sont-ce des vers que vous lui voulez écrire. Non, non, point de vers. Vous ne voulez que de la prose. Non, je ne veux ni prose ni vers. Alors le maître de philosophie explique à M. Jourdain que tout ce qui n'est point prose est vers, et tout ce qui n'est point vers est prose, et que le langage ordinaire est prose.

Quoi, s'écrie M. Jourdain, quand je dis, Nicole, apportez moi mes pantouffles et me donnez mon bonnet de nuit, c'est de la prose ? Oui, monsieur, répond le maître de philosophie. Par ma foi, réplique M. Jourdain, il y a plus de quarante ans que je dis de la prose, sans que j'en fusse rien ; et je vous suis le plus obligé du monde de m'en avoir appris cela.

De la même manière je veux apprendre aux députés de la droite que pendant plus de quinze ans, tous leurs efforts ont été d'assimiler notre tarif au tarif américain, et s'ils ne me sont pas reconnaissants de cette information, c'est vraiment qu'ils n'ont pas l'honnêteté de M. Jourdain. En 1877, nous avions deux voies ouvertes devant nous ; la première était de continuer le tarif de revenu que nous avions, l'autre voie était de copier le tarif américain. Si nous avions continué dans la voie que nous suivions alors, c'est-à-dire, continué notre tarif en vue du revenu seulement, nous n'aurions certainement pas construit les grands travaux publics que nous pouvons maintenant montrer, mais nous aurions aujourd'hui la gloire d'un nom plus grand que celui que nous avons. Nous n'aurions pas eu des revenus aussi considérables, mais la corruption ne se serait pas étalée ouvertement comme elle s'étale maintenant. Nous n'aurions pas autant de millionnaires parmi nous, mais nous aurions une distribution plus uniforme de la

richesse dans la population. Le parti conservateur, malgré sa loyauté, fut ébloui par la carrière des États-Unis. A cette époque-là il existait déjà une conviction profonde que le marché naturel du Canada était la grande République qui nous avoisine. Quelle est l'idée qui faisait agir les Tories en 1849 lorsqu'ils devinrent annexionistes ? Ce n'était certainement pas hostilité à l'Angleterre. Je ne leur ferai pas l'injure de leur attribuer un semblable motif. C'était la conviction que le marché américain ne pouvait pas être obtenu autrement. En 1877, la conviction était générale chez le peuple comme elle l'est encore aujourd'hui que le marché naturel du Canada était le marché américain. Quelle est la politique qui fut alors adoptée par le parti conservateur ? Réciprocité de commerce ou réciprocité de tarifs. Réciprocité de commerce avec qui ? Avec l'Angleterre ? Non, réciprocité de commerce avec les États-Unis. Réciprocité de tarifs, avec qui ? Avec l'Angleterre ? Non, réciprocité de tarifs avec les États-Unis. Je le demande au nom du sens commun, qu'est-ce que c'était cette politique, sinon l'assimilation de notre tarif au tarif américain ? Le sentiment que l'on retrouve partout à cette époque dans la bouche des conservateurs est le même : réciprocité de tarifs ou réciprocité de commerce, et le langage dans toutes les bouches était celui-ci. Nous sommes prêts à commercer avec les Américains ; s'ils veulent abaisser leurs barrières, nous sommes prêts à en faire autant ; s'ils ne veulent pas abaisser leurs barrières, nous construirons contre leur commerce des barrières de même hauteur. Que voulait dire ce langage, s'il ne voulait pas dire assimilation du tarif canadien au tarif américain ? Je me rappelle parfaitement de la locution favorite qu'ils avaient à cette époque. Ils ne voulaient pas d'un pot à une seule anse (single handle jug), ils voulaient un pot à deux anses. Les Américains avaient une anse en main et eux aussi voulaient en avoir l'autre. Mais de peur que les jeunes gens de cette génération-ci ne supposent que j'exagère, je m'en vais leur citer le langage même de sir John MacDonalld qui était l'évangile du jour ; je cite d'un discours prononcé par sir John MacDonalld, à Compton, le 7 juillet 1877, les idées remarquables que voici :

“ Bien que MM. Alexandre McKenzie, George Brown et d'autres libre-échangistes nous disent : Ne faites rien qui puisse irriter les États-Unis, ne les indisposez pas ; d'un moment à l'autre ils reviendront à la raison et nous ouvriront leurs marchés. Le peuple des États-Unis sait mieux que cela. Il dit ? Pourquoi vous ouvririons-nous nos marchés ? Vous nous avez déjà ouvert les vôtres. Le moyen de les rencontrer est de leur dire : CE QUI EST BON POUR VOUS EST BON POUR NOUS. Le seul moyen de leur dire : Si la situation vous convient, elle me convient également. Si vous nous fermez vos marchés, nous pouvons vous fermer les nôtres. (Applaudissements). Tant que nous n'aurons pas le courage et l'audace d'adopter cette politique, tant que nous n'abandonnerons pas cette attitude de servilité (pour laquelle je crains d'être jusqu'à un certain point blâmable, parceque j'étais au pouvoir lorsque le traité de réciprocité a fini et je crains réellement d'avoir trop fait pour le renouveler) l'état d'affaires actuel continuera. Il y a bien, bien longtemps, j'ai abandonné cette attitude et j'ai dit : Pour avoir la réciprocité, nous devons leur faire faire un essai du même régime ; nous devons leur faire goûter un peu de ce que nous recevons d'eux.” Si ces paroles ne voulaient pas dire assimilation de tarifs, je somme nos adversaires de nous donner la véritable interprétation. Puis sir John Macdonalld continue : “ Je crois qu'ils étaient tout-à-fait disposés à revenir à l'ancien traité de réciprocité de 1864, mais nous, les cultivateurs sur toute la ligne, du Maine au Wisconsin, s'élevèrent de toutes leurs forces contre cette proposition et dirent au congrès américain : que c'était mettre leur siège en jeu que de renouveler ce traité, et l'on nous dit que, quelque fût le désir du gouvernement américain, les cultivateurs de toute la Zone du nord, de l'est à l'ouest avaient décidé que le traité de réciprocité ne serait pas renouvelé. Je l'abandonnai pour le moment. Ils sont 40,000,000 d'habitants. Si ces 40,000,000 redoutent la compétition que nos 4,000,000 de Canadiens peuvent leur faire sur leurs marchés—que devons nous dire ? Si nos produits peuvent affecter le marché de 10,000,000 d'habitants, combien davantage les produits de ces 40,000,000 affecteront le nôtre ! Ce n'est pas une affaire douteuse, mais une certitude : il nous faut développer les ressources de ce pays, si nous voulons faire de ce grand pays du Canada ce que les États-Unis ont fait de leur propre pays. Nous devons prendre une feuille de leur livre. (Applaudissements). J'ai dit dans la Chambre et je vous répète aujourd'hui, l'adoption de leur propre tarif ne peut-être appelée une mesure de vengeance ou de représailles. On dit que le compliment le plus sincère et le plus vrai qu'on puisse faire à un homme c'est

“ de l'imiter dans ses actes, nous dirons aux Etats-Unis ; nous étions libre-échangistes ; nous suivions l'exemple de la Grande-Bretagne. Nous ne tenions pas compte de la différence qui existe entre la situation d'un vieux pays et celle d'un pays nouveau comme le nôtre, mais nous voyons que vous êtes plus sages que nous avons été. Nous vous ferons le compliment de dire que nous avions tort et que vous aviez raison, et nous vous ferons ce que vous nous faites.”

Encore une fois, au nom du sens commun, je demande si ce langage ne voulait pas dire assimilation complète du tarif canadien au tarif américain ? Et pour rendre aux ministres la justice à laquelle ils ont droit, ils furent fidèles à leur parole. Ils remportèrent les élections ; le tarif américain était alors en moyenne de 40 par cent, ils augmentèrent notre tarif de $17\frac{1}{2}$ à 35 par cent ; ce n'était pas là, il faut l'avouer, un mauvais commencement, et depuis ce temps-là, tous les ans le ministre des finances n'a cessé d'élever la barrière le rapprochant toujours de plus en plus du modèle américain qu'ils avaient choisi. Maintenant les mêmes hommes qui ont adopté cette politique et qui l'ont mise à exécution se voilent la face parce que, disent-ils, la réciprocité entraînerait l'assimilation des tarifs entre les deux pays.

Il n'y a en réalité qu'une chose qui puisse être sujette à objection. Je n'ai pas l'intention de livrer le contrôle de notre tarif aux Américains. Je suis en faveur de la réciprocité illimitée, mais si la réciprocité illimitée devait être obtenue au prix du moindre sacrifice de l'honneur canadien, je n'en voudrais plus. Mais en vérité, est-ce une objection sérieuse à nous faire de nous répéter que la réciprocité illimitée entraînerait l'assimilation des tarifs. La chose est déjà presque faite, et prenant en considération le dernier acte du ministre des finances obligé de réduire les droits sur les sucres, parce que le tarif McKinley avait réduit les mêmes droits aux Etats-Unis, ce ne serait pas une chose difficile pour lui d'amener le tarif canadien au chiffre du tarif américain. Qu'il me soit permis de compléter ma pensée. Il n'existe pas dans le cœur d'aucun Canadien de ce côté-ci de la Chambre, la moindre intention d'abandonner aux Américains un seul iota de nos droits. Si les Américains veulent nous accorder la réciprocité dans les termes que nous la demandons, c'est-à-dire, chaque nation conservant son indépendance non-seulement politique, mais son indépendance commerciale, je suis en faveur de la réciprocité. Mais si pour obtenir la réciprocité, notre tarif devait être établi, comme le disait l'autre jour mon ami de Westmoreland, par une commission dans laquelle les Américains auraient treize représentants et les Canadiens n'en aurait qu'un seul, je serais opposé à la réciprocité autant qu'il peut l'être lui-même. Tout ce que j'ai à dire à mon ami de Westmoreland à ce sujet, c'est que quand le jour qui n'est pas très éloigné viendra où le parti libéral enverra des commissaires à Washington pour négocier un traité, il ne sera pas un des diplomates que nous choisirons. J'ai toute confiance dans l'honorable député comme homme d'affaires, mais comme diplomate, jugeant de ses capacités diplomatiques d'après l'échantillon qu'il nous en a donné l'autre jour, je n'ai pas la moindre confiance en lui. Nous choisirons comme commissaires des hommes préparés à maintenir les droits du Canada. Je n'ai pas la crainte que les Américains voudraient nous humilier, je crois au contraire qu'ils seraient prêt à nous rencontrer d'une manière honorable.

Passons maintenant à une autre objection qui est une objection favorite du ministre des finances : la question du revenu. Le cœur du ministre des finances est déchiré à la pensée de ce que deviendrait le pauvre Canada sous le régime de la réciprocité illimitée. Si les députés de la droite voulaient nous dire que cette question du revenu est leur seule objection, et que du moment qu'une réponse satisfaisante y aurait été donnée, ils n'auraient plus d'autres objections à proposer, je n'aurais pas d'hésitation à leur dire comment cette difficulté du revenu peut être surmontée ; mais ce sont des pêcheurs endurcis ; cette difficulté étant résolue, ils en inventeront immédiatement une autre, et après celle-là une autre encore. Ils ne veulent pas être convaincus ; ils veulent rester aveugles. Quel est d'abord le montant du revenu que nous perdrons ? Nous perdrons en premier lieu le revenu que nous percevons sur le chiffre de nos importations des Etats-Unis, c'est-à-dire, un peu plus de \$7,000,000.

M. FOSTER : \$8,100,000.

M. LAURIER, soit : \$8,100,000. Alors nous enlèverions des épaules du peuple d'un seul coup \$8,100,000 de taxes. Le ministre des finances s'est attribué quelque mérite parce que, d'après lui, il a réduit récemment les taxes au montant de \$3,500,000. Et nous, nous enlèverions \$8,000,000 de taxes d'un seul coup par la réciprocité illimitée.

Est-ce que ce serait un problème bien difficile de combler dans le Trésor le vide ainsi causé ? Je ne prétends pas être un financier, mais d'après les seules lois du sens commun et de l'expérience que nous avons eue même dans la session actuelle, est-ce un problème bien difficile d'enlever des taxes d'une main et de les réimposer de l'autre ? Mon honorable ami, le ministre des finances, il y a quelques jours, d'une main enlevait des millions de taxes sur les sucres et de l'autre les imposait sur les spiritueux, sur le tabac et sur la bière. Il me semble que j'aurais pu faire la même chose tout aussi bien que lui. Mais mon honorable ami dira que ce n'est pas tout ce que nous perdriens, que nous perdriens beaucoup plus ; que nous achèterions davantage des États-Unis ; que nous achèterions des États-Unis des marchandises que nous achetons aujourd'hui des autres nations ; que ces marchandises sont aujourd'hui sujettes aux droits de douane, et que sous le régime de la réciprocité illimitée, elles en seraient exemptes. D'accord ; à combien se monterait le total ? Mon honorable ami ne peut pas le dire, je ne puis pas le dire non plus. Mais voici la base de la réciprocité illimitée ; si cette base-là n'est pas exacte, notre politique est fautive. La base de la réciprocité illimitée, c'est qu'elle produirait au Canada le même degré de prospérité qu'aux États-Unis, et qu'alors situés économiquement au même point que les Américains, nous n'aurions pas plus de difficulté à prélever le revenu qui nous serait nécessaire avec les droits de douane et d'accise que les Américains eux-mêmes. Ils prélèvent leur revenu uniquement avec la douane et l'accise. Nos difficultés ne seraient pas plus considérables que celles des Américains, et les mêmes résultats prévaudraient autant d'un côté de la frontière que de l'autre. Toutes les objections disparaissent du moment qu'elles sont soumises à un examen critique. La seule objection sérieuse qui puisse être présentée contre le régime de la réciprocité illimitée est une objection que j'ai quelquefois entendue dans la bouche d'hommes d'affaires. J'ai entendu faire cette objection que la réciprocité illimitée produirait une profonde perturbation dans le commerce du pays. J'admets que ce serait là une objection sérieuse si la réciprocité illimitée devait être établie du jour au lendemain sans avis préalable ; mais notre intention lorsque nous négocions un traité sera d'agir comme des hommes prudents, de donner à tous les intéressés d'avance, une notification amplement suffisante d'arranger les choses de manière à ce que le traité vienne en force à des périodes graduelles, d'après une échelle déterminée, afin d'éviter autant que possible de venir en conflit avec des intérêts existants ; et dans de telles conditions, je ne crois pas que l'on s'en craindrait.

Il y a quelques jours passés, l'honorable député de Muskoka, que je regrette de ne pas voir à son siège, nous faisait cette remarque que la politique de réciprocité illimitée était le seul article de notre programme. Il en exprimait presque du regret et il ajoutait : " Que ferez-vous si vous faillissez dans vos efforts ! " Je n'admets pas que nous puissions faillir. La vérité et la justice doivent finir par prévaloir, et la politique que nous soutenons est fondée sur la vérité et sur la justice. Nous ne faillirons pas. Mais après tout supposons pour un instant, que les États-Unis ne voudraient pas traiter avec nous comme des hommes honorables ; supposons pour un instant qu'ils seraient disposés à être arrogants, à exiger de nous des sacrifices incompatibles avec notre honneur ; alors que ferions-nous ? Dans ce cas-là nous serions obligés de prendre une attitude nouvelle, et je dis à l'honorable député de Muskoka et aux hommes de son école, parlant du moins pour moi individuellement, que dans ce cas, je serais prêt à considérer le principe de la Ligue Commerciale de l'Empire, *United Empire Trade League*, j'avoue aujourd'hui que je n'ai pas confiance dans ces principes, dans le projet de la "*United Empire Trade League*" par la raison que ce projet fait de l'allégiance politique la base de relations commerciales. Notre politique à nous repose sur la base des intérêts commerciaux, et cette base est certainement à tous les points de vue, la plus raisonnable. Voilà en somme quelles sont les objections qui nous sont faites journellement. Tous les jours nous sommes assaillis, tous les jours nous sommes dénoncés, mais ni les assauts, ni les dénonciations ne nous feront dévier d'un seul pas de la voie qui, à nos yeux, est la voie droite. Le Canada a des droits et le Canada a des intérêts ; en adoptant notre politique nous n'avons oublié ni les uns ni les autres. Nous n'avons oublié ni les droits ni les intérêts de l'Angleterre. Nous exigeons tous les droits qui sont dus à notre virilité nationale ; aux États-Unis, nous ne concéderons pas un seul iota de notre honneur national. Cette double considération est la pensée qui nous inspire ; c'est la colonne de nuées pendant le jour, la colonne de feu pendant la nuit, qui nous guide dans la lutte que nous avons entreprise, et qui nous conduira au but.

